

Commission d'enquête sur  
l'administration de la justice  
et les Autochtones -  
Initiative de protection de l'enfance



Profil des régions  
et offices de services  
à l'enfant et  
à la famille

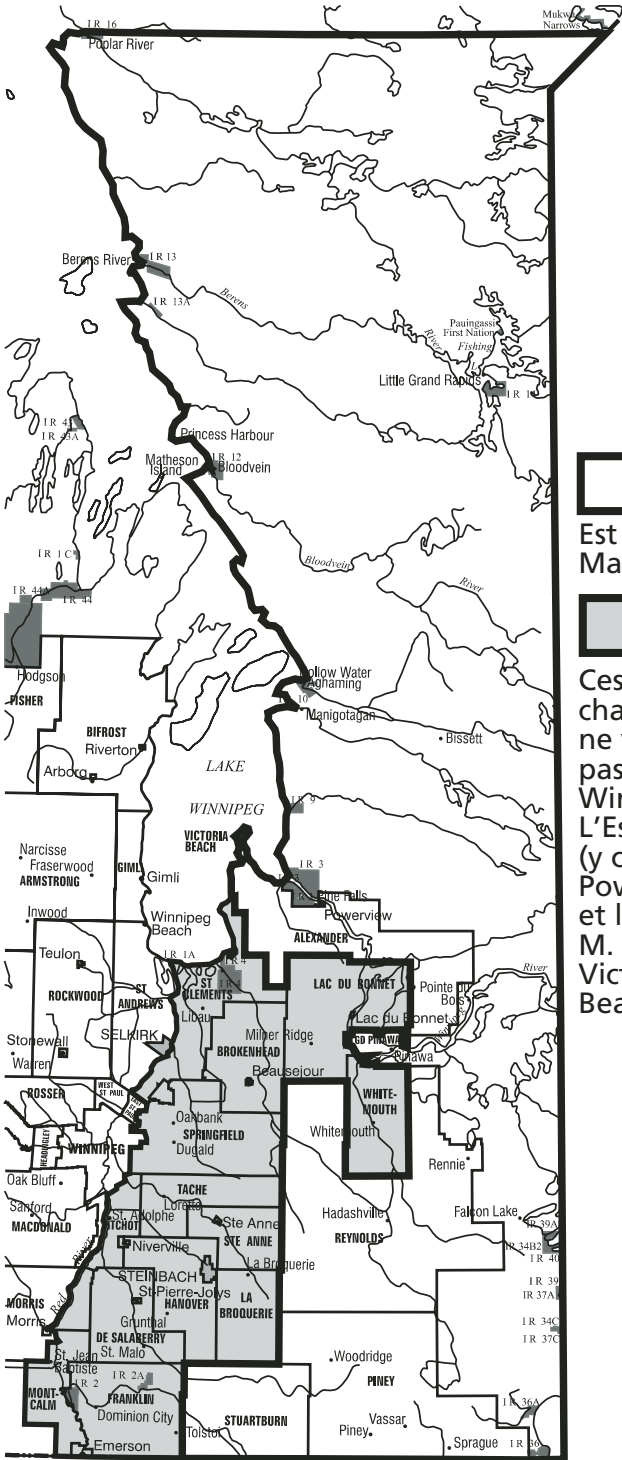
.....

Région de l'Est

Février 2004



# Carte de la région de l'Est



Est du  
Manitoba



Ces  
changements  
ne visent  
pas :  
Winnipeg  
L'Est rural  
(y compris  
Powerview  
et la  
M. R.. de  
Victoria  
Beach)





## Table des matières

---

Introduction .....	4
La Commission d'enquête sur l'administration de la justice et les Autochtones - Initiative de protection de l'enfance : une nouvelle approche des services à l'enfant et à la famille au Manitoba .....	5
Les régies et offices de services à l'enfant et à la famille qui desservent la région de l'Est du Manitoba.....	7
La Régie des services à l'enfant et à la famille des Métis .....	8
La Régie des services à l'enfant et à la famille des Premières nations du sud du Manitoba.....	12
La Régie des services à l'enfant et à la famille des Premières nations du nord du Manitoba.....	19
La Régie générale des services à l'enfant et à la famille.....	21
Renseignements supplémentaires ...	26



# Introduction

---

Le système des services à l'enfant et à la famille du Manitoba subit actuellement une importante restructuration. Le présent livret résume la façon dont les services seront fournis dans l'Est du Manitoba suite à cette restructuration.

Veillez noter que l'information contenue dans ce livret est à jour en date de février 2004. Il se peut que les dispositions relatives à l'offre des services changent à mesure que la restructuration sera mise en œuvre à l'échelle de la province.



## **La Commission d'enquête sur l'administration de la justice et les Autochtones - Initiative de protection de l'enfance : une nouvelle approche des services à l'enfant et à la famille au Manitoba**

---

Le système des services à l'enfant et à la famille sert à protéger les enfants qui risquent d'être maltraités ou négligés. Il soutient et renforce le bien-être des familles, surtout celles qui ont de la difficulté à prendre soin de leurs enfants.

Les services à l'enfant et à la famille du Manitoba subissent présentement une importante restructuration qui découle d'une initiative appelée la Commission d'enquête sur l'administration de la justice et les Autochtones - Initiative de protection de l'enfance.

Il s'agit d'une initiative conjointe qui réunit quatre parties :

- ◆ la Manitoba Metis Federation,
- ◆ l'Assembly of Manitoba Chiefs,
- ◆ Manitoba Keewatinowi Okimakanak,
- ◆ la Province du Manitoba.

Ces parties ont collaboré à la conception d'un nouveau système qui :

- ◆ reconnaît et respecte la diversité culturelle du Manitoba;
- ◆ rend aux Premières nations et aux Métis le droit de concevoir et de contrôler la prestation de leurs propres services à l'enfant et à la famille.

Sous le nouveau système, la Province du Manitoba et les peuples autochtones partagent la responsabilité de la prestation des services à l'enfant et à la famille. Le changement le plus fondamental est la délégation par la Province de la responsabilité de la prestation des services à l'enfant et à la famille à quatre nouvelles régies de services à l'enfant et à la famille, dont trois sont des régies autochtones.



Les quatre nouvelles régies sont:

- ◆ la Régie des services à l'enfant et à la famille des Métis
- ◆ la Régie des services à l'enfant et à la famille des Premières nations du sud du Manitoba
- ◆ la Régie des services à l'enfant et à la famille des Premières nations du nord du Manitoba
- ◆ la Régie générale des services à l'enfant et à la famille

Ce changement est édicté par la *Loi sur les régies de services à l'enfant et à la famille* de la Province du Manitoba, qui a été promulguée le 24 novembre 2003.

Une fois la restructuration terminée (elle se fait région par région), les quatre régies et leurs offices fourniront des services partout dans la province. Les enfants et familles autochtones auront accès à des services à l'enfant et à la famille adaptés à leur culture et offerts par des offices autochtones peu importe où ils vivent au Manitoba.

---

## Énoncé de vision

*Un système de prestation de services aux enfants et aux familles qui reconnaît et soutient les droits des enfants de se développer au sein de familles et de communautés saines et sécuritaires et qui reconnaît que les Premières nations et les Métis possèdent une autorité, des droits et des responsabilités uniques pour honorer et prendre soin de leurs enfants.*

---

## Énoncé de mission

*Mettre en place un système conjoint de prestation de services à l'enfant et à la famille, qui reconnaît les droits distincts et l'autorité des Premières nations, des Métis et de la population dans son ensemble d'administrer et d'offrir leur propre système de prestation des services à l'enfant et à la famille dans toute la province, au niveau des communautés, qui reflète et intègre respectivement la culture des Premières nations, des Métis et de la population dans son ensemble.*



# Les régies et offices de services à l'enfant et à la famille qui desservent la région de l'Est du Manitoba

---

Quatre offices relevant des quatre régies seront les principaux prestataires de services dans la région.

## Régie des Métis

- ◆ Les Services à l'enfant, à la famille et à la communauté des Métis

## Régie des Premières nations du Sud

- ◆ Sagkeeng Child and Family Services
- ◆ Southeast Child and Family Services

## Régie des Premières nations du Nord

- ◆ Les services seront fournis par le truchement d'accords de fourniture de services avec d'autres régies.

## Régie générale

- ◆ Services ruraux et du Nord – Section de l'Est

Veillez noter que d'autres organismes peuvent fournir des services à l'enfant et à la famille dans la province, mais que les quatre offices décrits dans le présent livret sont les premiers responsables dans l'Est du Manitoba.

Vous trouverez une carte du territoire géographique que la région de l'Est du Manitoba représente sur la face intérieure de la couverture du présent livret.



## La Régie des services à l'enfant et à la famille des Métis



.....

Au nom de la Régie des services à l'enfant et à la famille des Métis et des Services à l'enfant, à la famille et à la communauté des Métis (SEFCM), je transmets nos salutations à la population de la région de l'Est du Manitoba. Comme plusieurs le savent, l'année passée a été extrêmement occupée pour le conseil d'administration et le personnel de la régie et des SEFCM, avec la préparation de l'ouverture du premier office au Manitoba destiné spécialement aux Métis.

L'établissement des Services à l'enfant, à la famille et à la communauté des Métis est un rêve que la communauté métisse caresse depuis longtemps et c'est avec beaucoup d'excitation et d'enthousiasme que nous avons reçu de la Province du Manitoba notre mandat officiel de fournir des services à l'enfant et à la famille dans toute la province le 13 septembre 2003, puis accueilli la promulgation de la *Loi sur les régies de services à l'enfant et à la famille* le 24 novembre 2003. Bien que ces événements aient été des étapes importantes pour la Régie des Métis et l'office, nous continuons de concentrer notre attention et nos efforts sur la préparation de l'ouverture de l'office, que nous planifions et élaborons en détail afin de nous assurer d'être bien prêts à commencer d'offrir les services mandatés aux familles.

Nous projetons actuellement de mettre les services en œuvre en cinq phases. À chacune de ces phases, des services seront mis en place dans une région du Manitoba. Nous nous concentrerons d'abord sur la mise en place des services à Winnipeg. Les SEFCM seront organisés en un seul office dont le siège social sera à Winnipeg. Même si la majorité des tâches administratives seront assumées par ce siège social, les services seront conçus et fournis à l'échelon des régions.





.....

Dans la région de l'Est du Manitoba, les SEFCM projettent de fournir des services directs aux particuliers et familles qui habitent :

- a) la partie sud de la région (généralement définie comme étant la région située au sud de la route 11 et de la route 313, y compris toutes les collectivités adjacentes à ces routes du côté nord);
- b) la région de Manigotagan.

Ailleurs dans la région de l'Est, les services seront probablement fournis par le truchement d'accords de fourniture de services.

Bien que les détails de la restructuration dans la région de l'Est restent à finaliser, les SEFCM se préparent actuellement à avoir quelques employés dans la région. Nous avons présentement un stagiaire qui travaille de près avec le personnel en place dans la région et notre plan est d'intégrer un jour ce stagiaire à la structure d'ensemble des SEFCM.

Nous nous préparons avec plaisir à travailler avec différentes personnes, familles et organisations de la province au cours des prochains mois pour mettre en application notre mandat et déployer nos services à l'échelle de la province.

*Nelson Mayer*  
*Chef de la direction*  
*Tél. (204) 949-0220*



## Les Services à l'enfant, à la famille et à la communauté des Métis



Au moment d'aller sous presse, l'office des Services à l'enfant, à la famille et à la communauté des Métis (SEFCM) ne fournissait pas encore de services directs aux familles. Nous préparons actuellement l'ouverture de l'office, que nous planifions et élaborons en détail afin de nous assurer d'être bien prêts à commencer d'offrir les services mandatés. Voici un aperçu de notre philosophie et de notre approche de la prestation des services.

Nous sommes guidés par l'énoncé de mission suivant :

*Les familles et communautés métisses ont le droit et la responsabilité de prendre soin des enfants métis. Les Services à l'enfant et à la famille des Métis travailleront à renforcer la capacité des familles de prendre soin de leurs enfants en offrant des services et des programmes adaptés à la culture et axés sur la communauté.*

Les principes suivants guident la prestation de nos services :

- ◆ Les familles et communautés métisses sont la pierre angulaire de la nation métisse et le système de prestation des services doit refléter cette vision.
- ◆ La prise de décisions relatives aux enfants et aux familles métis incombe autant que possible à la famille, à la famille étendue et à la communauté.
- ◆ La structure organisationnelle favorise et appuie l'autorité de la communauté, sur tous les plans.
- ◆ Le système de prestation des services aura à la fois des éléments officiels et des éléments non officiels.
- ◆ Le système de prestation des services doit bien fonctionner et être efficace.
- ◆ Le système de prestation des services sera axé sur les résultats et reflétera les principes directeurs fondamentaux des SEFCM.

Tous les services relevant de la Régie des Métis seront assurés par un seul office en vue de soutenir et de fortifier les familles métisses, autochtones non inscrites et inuites partout dans la province.



Nos efforts visent à défendre les intérêts des enfants, des familles et des communautés. Notre préoccupation centrale est de promouvoir la santé et le bien-être de nos enfants et de nos familles en renforçant la capacité de nos communautés au moyen de programmes et de services pertinents et adaptés à leur culture.

Nous le ferons en veillant à ce que nos programmes concordent avec les besoins des communautés que nous desservons et avec notre responsabilité envers ces communautés. Nous offrirons une méthode d'intervention et de prévention non conventionnelle qui est holistique et centrée sur la famille. Nous croyons qu'il est essentiel d'impliquer la famille et la communauté quand nous travaillons avec des enfants qui risquent d'entrer dans le système de protection de l'enfance.

Nous avons adopté une approche holistique dans notre travail auprès des enfants et des familles. Nous reconnaissons que les enfants ont besoin d'un environnement permanent, stable, sûr et chaleureux où ils sont adéquatement nourris, logés et vêtus. Il faut aussi évaluer les forces et les besoins uniques de l'enfant et en tenir compte pour maximiser sa croissance affective, sociale, scolaire, spirituelle et culturelle.

Nous croyons fermement que maintenir les liens avec la famille et la communauté ainsi que leur pouvoir de décision est absolument essentiel au développement sain de l'enfant et transcende tous ces besoins. Il faut donner aux enfants les compétences dont ils ont besoin pour se servir des ressources et pour former et entretenir des relations pour qu'ils fassent une transition saine à l'âge adulte.

Nous nous préparons avec plaisir à un avenir où nous travaillerons tous ensemble à fortifier les familles et les communautés.

## **Pour renseignements :**

DIRECTRICE - Dorothy McLoughlin

## **Bureau :**

Services à l'enfant, à la famille et à la communauté des Métis  
150, avenue Henry, bureau 127, Winnipeg (Manitoba) R3B 0J7  
Tél. (204) 949-0220 Fax (204) 984-9487  
Courriel: [info@metiscfs.mb.ca](mailto:info@metiscfs.mb.ca)



## La Régie des services à l'enfant et à la famille des Premières Nations du sud du Manitoba

---

En 2000, l'Assembly of Manitoba Chiefs a signé une entente historique avec la Province du Manitoba qui allait commencer à rendre aux Premières nations la responsabilité de fournir des services à l'enfant et à la famille à ceux de leurs membres qui vivent à l'extérieur des réserves.

Au Manitoba, il y a plus de vingt ans que les Premières nations fournissent des services à l'enfant et à la famille à ceux de leurs membres qui vivent dans une réserve. Avec la promulgation de la *Loi sur les régies de services à l'enfant et à la famille*, les Premières nations peuvent désormais commencer à fournir ces mêmes services à ceux de leurs membres qui habitent en dehors des réserves, où qu'ils vivent au Manitoba.

La Régie des services à l'enfant et à la famille des Premières nations du sud du Manitoba est un organisme constitué en corporation qui se prépare à assumer les devoirs et les responsabilités que la Loi lui confère. Les préparations comprennent la mise en place des capacités nécessaires dans le domaine de la gestion, des finances, du fonctionnement, de la technologie de l'information, des ressources humaines et de la programmation, tout en participant à la transition du système des services à l'enfant et à la famille du Manitoba.

La Régie des Premières nations du Sud fournit des services à sept offices de services à l'enfant et à la famille des Premières nations, qui offrent une vaste gamme de services adaptés à leur culture à 36 communautés du Sud.



---

Ces offices sont :

- ◆ Anishinaabe Child & Family Services
- ◆ Dakota Ojibway Child & Family Services
- ◆ Intertribal Child & Family Services
- ◆ Peguis Child & Family Services
- ◆ Sagkeeng Child & Family Services
- ◆ Southeast Child & Family Services
- ◆ West Region Child & Family Services

Chacun de ces offices fournit des services à des communautés particulières. Deux offices desservent la région de l'Est et plus de renseignements sur ceux-ci suivent dans les pages qui viennent.

La Régie des Premières nations du Sud a un conseil d'administration et a embauché son chef de la direction ainsi que quatre employés de soutien. En prévision de l'expansion de son mandat, chaque office a dressé un plan d'action qui guidera sa croissance à mesure qu'il étend ses capacités de service en dehors des réserves. Le conseil d'administration de la Régie des Premières nations du Sud a travaillé à l'énoncé de ses valeurs, de sa vision et de sa mission. La Régie s'est récemment trouvé un nouveau bureau, qui est maintenant entièrement opérationnel.

Pour renseignements, communiquer avec :

**La Régie des services à l'enfant et à la famille des Premières nations du sud du Manitoba**

Téléphone (204) 783-9190

Sans frais 1 800 665-5762



## Sagkeeng Child and Family Services

Sagkeeng Child and Family Services offre des services à l'enfant et à la famille aux membres de la Première nation de Sagkeeng tant sur la réserve qu'à l'extérieur de celle-ci.



Sagkeeng Child and Family Services suit l'énoncé de mission suivant :

- ◆ Veiller à ce que les enfants soient en sécurité et protégés et à ce qu'ils aient des possibilités de s'épanouir pleinement.
- ◆ Fournir des services à l'enfant et à la famille qui favoriseront le bien-être de la famille.
- ◆ Encourager la participation et la responsabilisation de la communauté en offrant une approche fondée sur un travail en équipe intégré au moyen d'une prestation coopérative des services.

Notre philosophie est fondée sur la conviction que les enfants sont des cadeaux du Créateur et nous sommes guidés par les sept enseignements.

Notre office a un personnel de vingt personnes, pour la plupart des membres de la communauté, qui ont été formées et éduquées pour répondre aux besoins de nos enfants et de nos familles. Nous avons un conseil d'administration nommé, formé de cinq membres de la bande, dont la majorité habite la Première nation de Sagkeeng.



Sagkeeng Child and Family Services offre des services de soutien dans les domaines suivants :

- ◆ Protection des enfants et comité de protection contre les mauvais traitements
- ◆ Placement familial
- ◆ Adoption
- ◆ Garde de jour
- ◆ Services de rapatriement
- ◆ Programme pour les travailleurs de soutien
- ◆ Programme de transport et d'accompagnement
- ◆ Services aux familles volontaires
- ◆ Services d'urgence et après les heures de travail
- ◆ Projet Gii GiDo Giige Ikwe (programme de soutien à ceux qui ont été victimes de sévices dans un pensionnat autochtone)

### **Pour renseignements :**

DIRECTEUR GÉNÉRAL  
Lloyd Bunn

Bureau principal :  
Case postale 700  
Pine Falls (Manitoba) R0E 1M0  
Tél. (204) 367-2215 Fax (204) 367-8510

### **Autre bureau :**

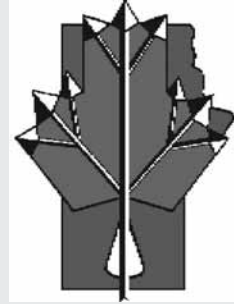
1948, rue Main  
Winnipeg (Manitoba) R2V 2B4  
Tél. (204) 949-1649 Fax (204) 949-1669



## Southeast Child and Family Services

Southeast Child and Family Services fournit des services à l'enfant et à la famille aux membres des Premières nations suivantes :

- ◆ Berens River
- ◆ Bloodvein
- ◆ Brokenhead
- ◆ Buffalo Point
- ◆ Hollow Water
- ◆ Little Black River
- ◆ Little Grand Rapids
- ◆ Pauingassi
- ◆ Poplar River



Le but de Southeast Child and Family Services est d'aider les particuliers et les familles à s'assumer. Notre office cherche à améliorer le fonctionnement des ressources communautaires qui favorisent la préservation de l'unité familiale et son identité culturelle.

Southeast Child and Family Services est guidé par l'énoncé de mission suivant dans son travail avec ses communautés :

*La mission de Southeast Child and Family Services est de fortifier la vie familiale des Premières nations et d'assurer et de promouvoir le bien-être et le bonheur des enfants des communautés du Sud-Est.*

Les services fournis par notre office comprennent :

- ◆ services de protection
- ◆ services de counseling
- ◆ services de soutien aux familles
- ◆ placement en foyer nourricier et en foyer collectif
- ◆ services d'adoption





- ◆ services de rapatriement
- ◆ services post-adoption
- ◆ conception de ressources
- ◆ ateliers communautaires
- ◆ programme de réunification
- ◆ services de liaison avec ressources et offices extérieurs

## **Pour renseignements :**

DIRECTRICE GÉNÉRALE  
Burma Bushie

Bureau principal : Brokenhead Ojibway Nation  
Scanterbury (Manitoba)  
R0E 1W0  
Tél. (204) 766-2386 Fax (204) 766-2360

## **Autres bureaux :**

### **Bureau de Winnipeg**

360, avenue Broadway, bureau 400  
Winnipeg (Manitoba) R3C 0T6  
Tél. (204) 947-0011 Fax (204) 947-0009

### **Berens River First Nation Child and Family Services**

Berens River (Manitoba) R0B 0A0  
Tél. (204) 382-2525 Fax (204) 382-2139

### **Bloodvein First Nation Child and Family Services**

Bloodvein (Manitoba) R0C 0J0  
Tél. (204) 395-2476 Fax (204) 395-2190

### **Buffalo Point First Nation Child and Family Services**

Middlebro (Manitoba) R0A 1B0  
Tél. (204) 437-2133 Fax (204) 437-2368



### **Brokenhead Ojibway Nation Child and Family Services**

Scanterbury (Manitoba) R0E 1W0

Tél. (204) 766-2812 Fax (204) 766-2806

### **Hollow Water First Nation Child and Family Services**

Wanipigow (Manitoba) R0E 2E0

Tél. (204) 363-7213 Fax (204) 363-7573

### **Little Black River First Nation Child and Family Services**

Bureau de poste d'O'Hanley (Manitoba) R0E 1K0

Tél. (204) 367-4052 Fax (204) 367-4350

### **Little Grand Rapids First Nation Child and Family Services**

Little Grand Rapids (Manitoba) R0B 0V0

Tél. (204) 397-2407 Fax (204) 397-2272

### **Pauingassi First Nation Child and Family Services**

Pauingassi (Manitoba) R0B 2G0

Tél. (204) 397-2134 Fax (204) 397-2273

### **Poplar River Child and Family Services**

Negginan (Manitoba) R0B 0Z0

Tél. (204) 244-2875 Fax (204) 244-2173



# La Régie des services à l'enfant et à la famille des Premières nations du nord du Manitoba

*Tansi! J'ai l'honneur de vous présenter un bref aperçu de la Régie du Nord, en ce qui a trait à sa philosophie, aux offices qui en relèvent, à ses services et à son modèle de régie.*

- Salutation de Diane Kematch, chef de la direction, Régie du Nord

Philosophie de la Régie du Nord :

*La Régie des services à l'enfant et à la famille des Premières nations du nord du Manitoba, guidée et dirigée par son conseil d'administration, continuera de faire fond sur les aspirations des dirigeants de nos Premières nations et, en partenariat avec les gouvernements provincial et fédéral, mettra en place un système plus sensible aux besoins de nos enfants et de nos familles qui respecte notre patrimoine, notre culture et nos langues.*

*La Régie du Nord et les offices qui en relèvent veilleront ensemble à ce que « l'intérêt de l'enfant » respecte et intègre le contexte des familles, des communautés et de la culture des Premières nations du Nord en suivant des pratiques exemplaires dans l'offre des programmes de promotion, de prévention et de protection.*

Services offerts :

Sous l'administration de la Régie du Nord, les offices de services à l'enfant et à la famille des Premières nations du Nord offrent les services suivants :

- ◆ Protection des enfants
- ◆ Services de ressources
- ◆ Adoption et post-adoption
- ◆ Services de soutien juridique
- ◆ Formation
- ◆ Redécouverte des familles
- ◆ Garde de jour
- ◆ Revendication
- ◆ Soins prénatals et postnatals
- ◆ Placement familial
- ◆ Ressources familiales
- ◆ Counseling
- ◆ Accueil
- ◆ Réunification
- ◆ Aides ménagères et parentales
- ◆ Soin des aînés
- ◆ Planification de la permanence
- ◆ Sages-femmes



- ◆ Hygiène de l'environnement
- ◆ Santé publique
- ◆ Programme de conditionnement physique
- ◆ Santé mentale
- ◆ Arts et culture

Offices membres :

- ◆ **Awasis Agency of Northern Manitoba**  
701, promenade Thompson, bureau 100  
Thompson (Manitoba) R8N 2A2  
Tél. (204) 677-1500 Fax (204) 778-8428
- ◆ **Cree Nation Child and Family Caring Agency**  
Case postale 10130, Nation crie d'Opaskwayak  
The Pas (Manitoba) R0B 2J0  
Tél. (204) 623-7456 Fax (204) 623-3847
- ◆ **Island Lake First Nations Family Services**  
Première nation de Garden Hill  
Garden Hill (Manitoba) R0B 0T0  
Tél. (204) 456-2015 Fax (204) 456-2641
- ◆ **Kinosao Sipi Minisowin Agency**  
Case postale 640, Nation crie de Norway House  
Norway House (Manitoba) R0B 1B0  
Tél. (204) 359-4551 Fax (204) 359-6013
- ◆ **Nisichawayasihk Cree Nation Family and Community Wellness Centre**  
Case postale 451, 14, chemin Bay  
Nation crie de Nisichawayasihk  
Nelson House (Manitoba) R0B 1A0  
Tél. (204) 484-2341 Fax (204) 484-2351

Régie :

La Régie du Nord est gouvernée par un conseil d'administration de six (6) personnes.

Pour de plus amples renseignements, communiquer avec :  
**La Régie des services à l'enfant et à la famille des Premières nations du nord du Manitoba**  
Téléphone (204) 942-1842



## La Régie générale des services à l'enfant et à la famille

---

La Régie générale des services à l'enfant et à la famille (Régie générale) a été fondée à titre d'élément de la stratégie globale de réforme du système de protection de l'enfance contemplée par la Commission d'enquête sur l'administration de la justice et les Autochtones - Initiative de protection de l'enfance. L'Initiative a reconnu, en transférant aux régies des Premières nations et des Métis la responsabilité des enfants et des familles autochtones qui ont besoin de services d'aide à l'enfance, que la population non autochtone avait aussi besoin de services. L'organisation du nouveau système confie aux offices de la Régie générale la responsabilité de tous les enfants non autochtones qui sont en tutelle permanente ainsi que de ceux qui choisissent la Régie générale comme leur prestataire de services.

Les offices de la Régie générale sont les suivants :

- ◆ Les Services à l'enfant et à la famille de l'ouest du Manitoba
- ◆ Les Services à l'enfant et à la famille du Centre du Manitoba
- ◆ Jewish Child and Family Service
- ◆ Churchill Child and Family Services (programme de l'Office régional de la santé de Churchill)
- ◆ Les Services à l'enfant et à la famille de Winnipeg
- ◆ Services ruraux et du Nord – Section d'Entre-les-Lacs
- ◆ Services ruraux et du Nord – Section de l'Est
- ◆ Services ruraux et du Nord – Section des Parcs
- ◆ Services ruraux et du Nord – Section du Nord

Tous ces offices existent depuis de nombreuses années et continuent d'offrir des services de protection de l'enfance dans leurs régions géographiques respectives. Ils continuent d'accepter les cas qui leur sont envoyés par les communautés, de faire enquête sur les allégations d'enfants maltraités et de fournir tous les services prescrits par la *Loi sur les services à l'enfant et à la famille* et la *Loi sur l'adoption*, y compris l'attribution de permis aux foyers nourriciers.



Le rôle de la Régie générale est tel que le stipule la *Loi sur les régies de services à l'enfant et à la famille*, mais est en gros ce qui suit :

- ◆ veiller à ce que des services à l'enfant et à la famille soient offerts, au moyen d'un réseau d'offices, à tous les enfants et toutes les familles relevant de la Régie générale qui ont besoin de ces services;
- ◆ promouvoir l'offre de services de haute qualité dans tous les offices de la Régie générale;
- ◆ financer l'offre de programmes et de services régionaux et communautaires par les offices qui sont sous son autorité;
- ◆ veiller au respect de la législation, des règlements et des normes.

La Régie générale est gouvernée par un conseil d'administration nommé par le ministre des Services à la famille et du Logement de la Province du Manitoba. Le conseil d'administration est un conseil de direction qui est le premier responsable, au sein de la Régie générale, de promouvoir et d'appuyer l'offre de programmes novateurs par les offices.

La Commission d'enquête sur l'administration de la justice et les Autochtones - Initiative de protection de l'enfance a donné à toutes les régies et à tous les prestataires de services la chance d'examiner de façon critique toutes les prémisses qui sous-tendent les modes traditionnels de prestation des services de protection de l'enfance dans la province. La Régie générale a saisi cette occasion elle aussi. Sous la direction de la Régie générale et grâce au travail continu des offices, l'avenir des services à l'enfant et à la famille sera réformé et enrichi. Le bien-être de tous les enfants qui vivent dans la province continue d'être l'objectif primordial de tous ceux qui travaillent dans le domaine de la protection de l'enfance. Trouver des solutions de rechange novatrices et créatives aux modes plus traditionnels de prestation des services est ce qui motive l'ensemble du système établi par cette initiative. Nous devons préserver ce qui est bon pour les enfants et changer ce qui ne marche plus.

Pour de plus amples renseignements, communiquer avec :

*Dennis H. Schellenberg, Chef de la direction*

*(204) 984-9360*

*Sans frais 1 866 803-2814*



## Services ruraux et du Nord - Section de l'Est



**Manitoba**

Le programme des services à l'enfant et à la famille est offert par la section de l'Est de la Direction des services ruraux et du Nord du ministère des Services à la famille et du Logement. Notre vision est d'offrir aux citoyens de la région de l'Est des services qui appuient et favorisent une meilleure qualité de vie.

Nous croyons que nous avons l'obligation d'offrir des choix de services qui sont adaptés aux besoins uniques des particuliers, des familles et des communautés, et que ceux qui utilisent nos services doivent participer à la planification des services qui les touchent.

Notre énoncé de mission est le suivant :

*Ensemble nous travaillerons à fortifier la personne et la famille et à améliorer la capacité des communautés de soutenir leurs membres.*

Nous nous engageons à former des relations de travail positives avec nos partenaires des Premières nations et métis, ainsi qu'avec les autres prestataires de services et la communauté dans son ensemble.

Services offerts :

- ◆ Préservation des familles et soutien aux familles
- ◆ Services aux familles volontaires
- ◆ Protection des enfants
- ◆ Placement familial
- ◆ Adoption et post-adoption



## **Pour renseignements :**

DIRECTRICE RÉGIONALE  
Glenda Edwards  
Tél. (204) 268-6159

GESTIONNAIRE DE PROGRAMME  
Lorne Hagel  
Tél. (204) 268-6162

Bureau principal : 20, 1re Rue  
Case postale 50  
Beausejour (Manitoba) R0E 0C0  
Fax (204) 268-6222

## **Autres bureaux :**

Bureau de district de Pine Falls  
26, rue Pine  
Case postale 297  
Pine Falls (Manitoba) R0E 1M0  
Tél. (204) 367-6120 Fax (204) 367-6125

Bureau de district de Steinbach  
Town Square – 284, avenue Reimer  
Case postale 4633  
Steinbach (Manitoba) R0A 2A0  
Tél. (204) 346-6393 Fax (204) 346-6394







## Renseignements supplémentaires

---

Visitez le site web :  
**[www.aji-cwi.mb.ca](http://www.aji-cwi.mb.ca)**

Appelez le Service central de renseignements :  
À Winnipeg : **(204) 945-1183**  
Sans frais : **1 866 300-7503**

Envoyez-nous un courriel :  
**[ajicwi@gov.mb.ca](mailto:ajicwi@gov.mb.ca)**